

SOMMAIRE

- 2 France
Le schéma directeur des données sur l'eau en France
- 4 Flandre
Bref aperçu du projet 'Rétablissement fluvial Lys'
- 5 Flandre
Quel est l'avis des associations de protection de la nature concernant le projet 'Rétablissement fluvial Lys'?
- 6 Pays-Bas
L'avenir de l'estuaire de l'Escaut en 2010
- 7 Bruxelles
La Senne bientôt propre à Bruxelles?
- 8 Wallonie
Les campagnes bientôt épurées
- 9 Bassin de l'Escaut
Jan Strubbe prend sa retraite
- 10 Flandre
Qualité de l'eau en Flandre
- 11 Belgique
Condamnation européenne: la stratégie de la Belgique contre les nitrates reste insuffisante
- 12 Activités dans le bassin de l'Escaut ...



La France a entrepris une réforme en profondeur de son système national d'information sur l'eau afin d'améliorer la production, la conservation et l'accès pour tous aux données (relatives aux eaux continentales, côtières ou souterraines, aux pollutions exercées par les activités humaines...). Des documents de description et de planification des chantiers à mener pour mettre en place le nouveau système d'information sur l'eau sont en cours de rédaction au niveau des différents bassins: ce sont les schémas directeurs des données sur l'eau.

La Directive - cadre sur l'eau (DCE) impose aux Etats-membres des obligations de 'rapportage' sur l'évolution de l'état des milieux et sur l'effet des politiques de gestion de l'eau mises en œuvre.

La France a saisi cette occasion d'une remise à plat des réseaux de mesures de l'état des milieux aquatiques, qui doivent être adaptés aux nouveaux besoins introduits par la directive, pour entreprendre une réforme en profondeur du système d'information sur l'eau national.

Il s'agit de répondre à l'ensemble des exigences actuelles, qui dépassent largement celles de la DCE: convention d'Aarhus qui implique un accès aisé du public aux données environnementales, conventions internationales et directives sectorielles qui donnent à la France des obligations de compte-rendu spécifiques (convention OSPAR pour la sauvegarde de la Manche et de la mer du Nord, directive relative aux eaux résiduaires urbaines, etc).

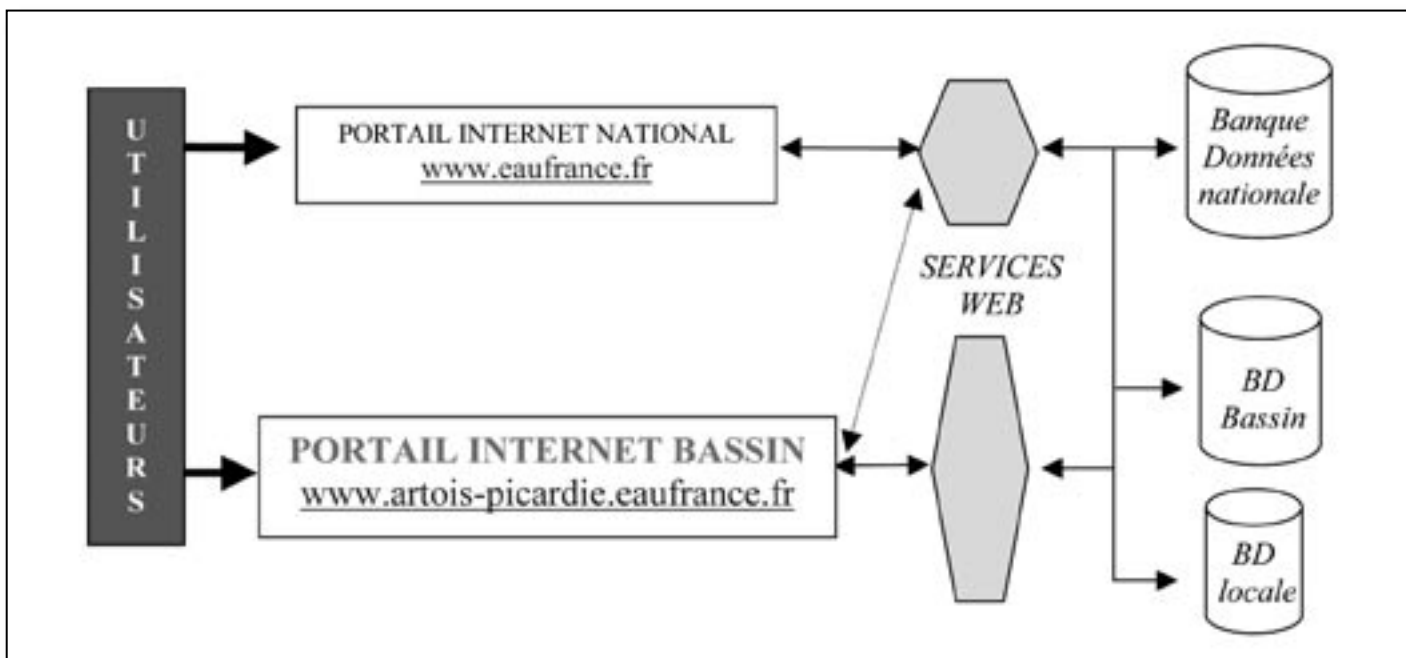
Il s'agit également de répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin pour la mise en œuvre de la directive cadre, mais aussi la police de l'eau, la gestion de crise (par exemple, les inondations).

La définition de la configuration de ce futur système d'information sur l'eau et la conception et la planification des chantiers à réaliser pour le mettre en place sont menées, tant au niveau du national, qu'au niveau du bassin hydrographique. D'ores et déjà, un portail national EauFrance (www.eaufrance.fr) a été mis en service début 2005 pour mettre les données existantes à disposition du public.

Sur chaque bassin, le travail est orienté et validé par un comité de pilotage des données sur l'eau du bassin, présidé par le préfet coordonnateur de bassin ; pour le bassin Artois – Picardie, la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) de bassin a été désignée chef de projet. Une dizaine de groupes thématiques a été mise en place, associant largement les acteurs de l'eau (collectivités territoriales, chambres consulaires, représentants des usagers, établissements publics, services de l'Etat, représentants des SAGE...).

Des éléments de cadrage nationaux ont été donnés aux bassins, définissant notamment des principes pour l'architecture du système d'information sur l'eau:

- accès public aux données via un portail informatique offrant des services à valeur ajoutée en plus de l'accès aux données proprement dites (présentation cartographique,...).
- optimisation à tous les niveaux, en privilégiant les liens internet vers les bases de données existantes et en s'interdisant de dupliquer ou recopier les bases (afin d'offrir une meilleure garantie des mises à jour), en tenant compte des réseaux pérennes exploités par les différents acteurs du bassin et des différents usages pour lesquels des données sur l'eau sont nécessaires (DCE mais aussi police de l'eau, gestion des crises). Cette optimisation induit des coûts calculés au plus juste en éliminant les doublons.
- format universel des banques de données permettant leur 'interopérabilité', c'est-à-dire la mise en relation de différentes catégories de données (par exemple les données de pression et les données de qualité, les données concernant les eaux superficielles et celles concernant les eaux souterraines).
- mise en place d'un système d'assurance qualité.



Au niveau des bassins hydrographiques, le schéma directeur des données sur l'eau organise ainsi un ensemble d'actions visant à mettre à disposition du public les connaissances produites par les acteurs de l'eau du bassin au niveau d'un portail internet unique. Il prévoit le développement de bases de données sur les pressions et sur la dimension économique et la redéfinition des réseaux de suivi des milieux. Ces réseaux devront répondre à la totalité des besoins des acteurs de l'eau du bassin et les points retenus pour les compte-rendus au titre de la directive cadre sur l'eau ne constitueront qu'un sous-ensemble des réseaux. Enfin, le schéma directeur s'attachera à expliciter les responsabilités des différents partenaires en tant que responsables, maîtres d'œuvre, opérateurs et financeurs des différentes composantes du système d'information sur l'eau du bassin. La mise en oeuvre du schéma directeur nécessitera ainsi la mobilisation pérenne des acteurs de l'eau du bassin.

L'objectif est que le Préfet de bassin publie un premier schéma directeur des données sur l'eau en décembre 2005 pour une mise en œuvre à partir de 2006. Le schéma sera ensuite mis à jour et le cas échéant complété. Le développement complet est prévu sur une durée de cinq ans.

*Colette Dalle-Fratte
basé sur la présentation de Lionel Gardes
de DIREN Nord-Pas de Calais – délégation de bassin Artois-Picardie,
lors de la croisière SCALDIT du 14 juin 2005*



En 1998-1999, à la demande de la division Haut-Escaut, qui fait actuellement partie de Waterwegen en Zeekanaal N.V. – WenZ ('Voies Navigables et Canal Maritime S.A.') mais qui appartenait à l'époque à l'Administratie Waterwegen en Zeewezen – AWZ ('Administration des Voies Navigables et Maritimes'), une étude a été réalisée sur les possibilités du transport de marchandises via la Lys. Cette étude revêtait avant tout un caractère économique. L'étude concluait que l'aménagement de la Lys pour une navigation par poussage jusqu'à 4400 tonnes serait un excellent atout pour la Flandre. De cette manière, la Lys pourrait faire fonction de maillon dans la liaison entre le bassin de la Seine et le bassin de l'Escaut.

Des travaux réalisés par le passé visant à aménager la Lys afin de permettre à des navires jusqu'à 1350 tonnes d'y naviguer, ont sérieusement endommagé le caractère naturel de la vallée de la Lys. Afin de réparer, dans la mesure du possible, ces dégâts occasionnés à l'environnement et de tenir compte au maximum de la qualité de l'écologie et de l'espace lors de la réalisation de la liaison Seine-Escaut, le projet de voie navigable a été combiné à un projet de restauration de la Lys intitulé 'Rétablissement fluvial Lys'.

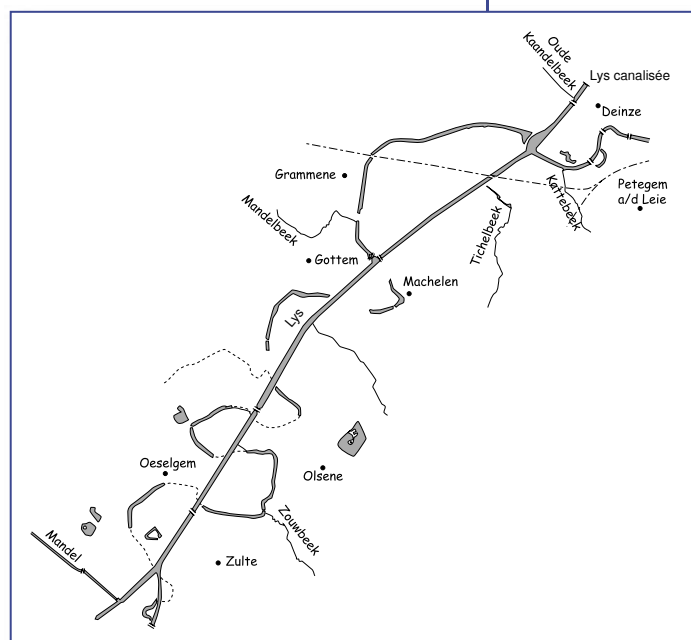
Le développement d'une vision plus intégrée le long du tronçon Wervicq-Deinze a été tenté. Dans le cadre de ce projet, le développement a été réalisé pour la Lys tenant compte de différents aspects: gestion des eaux, développement de la

nature, loisirs et nécessités en matière d'espace destiné à l'habitat et à l'emploi. Le but du projet est de conférer à la rivière un caractère multifonctionnel se rapprochant le plus possible de sa situation initiale.

La Lys longe et traverse des sites urbains, des espaces ouverts et des zones de transition. Chaque zone nécessite une approche spécifique. En milieu urbain, c'est la fonction récréative qui prime. Les rives de la Lys doivent être des endroits conviviaux permettant des randonnées pédestres et des promenades à vélo, ce qui inciterait à faire vivre la nature en ville. Dans la zone de transition entre la ville et la campagne, il est souhaitable de procéder à un aménagement du paysage et à une meilleure intégration entre les projets de développement économique et le souci de sauvegarder au mieux ce paysage. Dans les espaces ouverts, le projet vise à une réinsertion de la Lys dans le paysage environnant et au maintien et à la revalorisation du caractère rural encore existant. Les villages qui doivent leur existence à la Lys, tels que Gottem, Grammene, Machelen, Oeselgem, Ooigem, seront incités à renouer, dans la mesure du possible, des liens tangibles avec la rivière.



► Confluence de la Lys canalisée avec la Lys touristique.



Une partie importante de la restauration de la rivière consiste en la réintégration des méandres coupés et au réaménagement d'un nombre de méandres comblés. Les anciens méandres de la Lys sont porteurs d'éclosion naturelle. Ils forment des refuges accueillant une faune et une flore plutôt rare - toutefois sensible à la pollution. Dans la Lys canalisée, la qualité de l'eau et l'aménagement écologique des rives revêtent une place primordiale. C'est de cette manière qu'une recolonisation issue des méandres coupés pourra s'effectuer.

Le développement naturel de la Lys canalisée est possible grâce à l'aménagement naturel des rives, à un raccordement des anciens méandres à la Lys canalisée et à l'extension des réserves naturelles longeant les affluents tels que le Oude Mandel, la Vondelbeek ou la Zeverenbeek. À cet endroit, une gestion des pâturages et une restauration du paysage pourront être réalisées.

Toutefois, le développement de la nature ne sera pas possible sans une nette amélioration de la qualité de l'eau, et ça, WenZ en est également conscient.

Lieven Van den Bogaerd
remerciements à Willem Van Crombrugge,
WenZ, division Haut-Escaut

Plus d'info sur www.rivierherstelleie.be

L'asbl 'Zuid-West-Vlaamse Natuur- en Milieukoepel' qui rassemble toutes les associations locales, soutient le concept visant à lier les travaux d'infrastructures d'intérêt économique aux projets de rétablissement de la nature. Toutefois, elle signale encore une série de problèmes dans l'exécution du plan de rétablissement fluvial de la Lys.

Selon les associations de protection de la nature, l'ensemble du projet ne sera rentable que si une part importante du transport de marchandises par route se fait via la voie d'eau. Ce changement ne pourra se réaliser que grâce à une politique ciblée du gouvernement flamand. Jusqu'à présent, peu de choses ont été réalisées en ce sens.

Les associations sont également désireuses que le gouvernement flamand formule une déclaration claire confirmant que les travaux d'infrastructures seront liés à des mesures de rétablissement de la nature. Elles veulent être assurées que les travaux d'élargissement et d'approfondissement du cours d'eau ne débiteront que s'ils sont combinés à une 'véritable restauration de la rivière'. À ce propos, le passé est parsemé de mauvaises expériences: lors du précédent approfondissement de l'Escaut, les compensations promises en matière de protection de la nature n'ont pas été effectuées. Il est exclu qu'un tel scénario se répète.

Etant donné qu'ils doivent compenser les dégâts, passés et futurs, occasionnés à l'environnement, les plans de rétablissement doivent être plus qu'une goutte d'eau dans la mer. Une concertation avec Aquafin s'impose également, vu que les projets liés au rétablissement de cours d'eau ne peuvent débiter que lorsqu'un nombre important de projets d'épuration seront réalisés. La Région flamande doit s'attaquer avant tout aux lieux de déversement dans les méandres et les ruisseaux affluents comme le Mandel.

Actuellement, le projet pour la liaison Seine-Escaut n'a pas encore été transféré du niveau administratif au niveau politique local et n'est donc pas encore connu de la population locale. Une fois que le gouvernement flamand aura déterminé les grandes lignes de cette politique, un plan de communication transparent s'imposera.

Enfin, les associations de protection de la nature signalent la nécessité d'une concertation entre la Flandre, la Wallonie et la France afin de gérer de manière uniforme la vallée de la Lys. À l'heure actuelle, cette demande n'est pas un luxe, celle-ci est même ressentie comme une nécessité dans la zone amont où les plans d'élargissement de la Lys et une nouvelle voie de liaison à Comines en vue de l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle risquent de faire disparaître un site marécageux de grande valeur écologique à Comines.

*Kristina Naeyaert,
Natuurpunt, section Wevelgem-Menen*



Après le deuxième approfondissement de l'Escaut occidental en 1997, la Flandre exprima son désir d'élargir d'avantage le chenal. Les Pays-Bas proposèrent alors d'élaborer dans un premier temps une vision commune de l'avenir de l'estuaire. En 2001, cela aboutit à une 'Vision à long terme pour l'estuaire de l'Escaut': un avenir décidé jusqu'à 2030 où de nettes améliorations en termes de sécurité, d'accessibilité et d'équilibre naturel seraient réalisées au bénéfice de l'estuaire.

La vision à long terme examinée à court terme

La première étape consista à rédiger un plan de développement intégré à moyen terme: le Schéma de Développement 2010. Un 'projectteam' néerlandoflamand, dénommé ProSes, fut mis sur pied pour coordonner ce projet. De tous côtés, des études furent sous-traitées, accompagnées par des experts et partis concernés externes. De plus, les décideurs régionaux et locaux, les responsables portuaires, les représentants des entreprises, de l'agriculture et d'associations de protection de la nature tentèrent de présenter un ensemble de mesures de grande envergure au sein du Comité de concertation des parties consultatives (OAP - Overleg van Adviserende Partijen).

Des idées partagées

La recherche ProSes souleva trois approches cruciales sur lesquelles toutes les parties s'étaient accordées: (I) les modèles morphologiques prédisent des dommages limités à l'Escaut occidental en cas de nouvel élargissement, (II) les prévisions économiques de l'élargissement sont très positives et (III) la qualité de la nature de l'estuaire ne sera pas suffisante, surtout par manque d'espace pour les processus estuariens typiques, comme le mouvement des chenaux et la formation de schorres. Le squelette du Schéma de Développement 2010 devait donc par conséquent contenir aussi bien l'élargissement proposé que le développement de la nature par 'dépoldérisation'.

Qui payerait la facture?

La société portuaire et les associations de protection de la nature purent se retrouver dans ce concept, mais les représentants officiels de la Zélande furent tout d'un coup confrontés à une situation délicate. L'élargissement représentait avant tout un avantage pour la ville d'Anvers, tandis qu'en Zélande, c'est la 'dépoldérisation' qui devait avoir lieu. Le gouvernement néerlandais prit certainement peur car il était toujours parti du principe que la Flandre devrait se charger du financement des coûts du développement de la nature sur base des directives européennes 'Oiseaux' et 'Habitats'. Maintenant que l'obligation du développement de la nature était réduite aux interventions du passé, les Pays-Bas devaient cofinancer le développement de la nature.

On avait subitement tout intérêt à affaiblir les conclusions des recherches. En effet, c'est sur la nécessité du développement de la nature que les autorités néerlandaises émirent des doutes.

Développer la nature... mais jusqu'où ?

Sans une bonne argumentation, la partie concernant les projets consécutifs se voyait réduite. Heureusement, grâce à une analyse cruciale des risques réalisée par ProSes, le paragraphe néerlandais concernant la nature fut finalement réévalué jusqu'à réserver 620-790 ha à la nature estuarienne. Le projet ne comprenait pas uniquement un paragraphe 'nature' adapté, mais mentionnait également le lien entre l'élargissement du chenal et le développement de la nature: sans développement, pas d'élargissement. Après avoir été finalisé, le projet fut immédiatement approuvé par le gouvernement flamand. Quatre mois plus tard, en mars 2005, le gouvernement néerlandais marquait également son accord et il fut demandé à la Zélande d'assumer la responsabilité de ce projet de développement de la nature sur minimum 600 ha.

La désignation de 600 ha pour des zones de développement de la nature

La Zélande n'a pas encore répondu à la dernière requête. La politique zélandaise exige d'abord des preuves qui justifient que l'attribution d'un minimum de 600 ha à la nature estuarienne ne peut être évitée. Toutefois, le groupe ProSes avait déjà depuis longtemps reconnu que les 600 ha de développement de nature ne seraient qu'un début. L'argent nécessaire pour l'aménagement et la politique agricole a même déjà été promis, à savoir 200 M€ au total. La revendication zélandaise revêt donc un caractère plus rituel que politique.

La Fédération zélandaise de l'Environnement est disposée à déterminer de manière constructive, en étroite collaboration avec la province, un ensemble de mesures. Mais la condition est le respect des conclusions du Schéma de Développement 2010. Cela signifie que le minimum de 600 ha ne peut plus être remis en question, pas plus que la demande concernant la nature en deçà des digues ou du port de plaisance. La nature estuarienne est une nature qui fait partie intégrante de l'estuaire et donc le résultat de la 'dépoldérisation'. Enfin, l'aménagement doit être réalisé en 2010 au plus tard.

Vincent Klap,
Fédération zélandaise de l'Environnement
Coordinateur du Groupe de travail
Estuaire de l'Escaut

D'ici un peu plus d'un an, avec la mise en service de la station d'épuration de Bruxelles-Nord, la Région de Bruxelles-Capitale sera la première région de Belgique où la (presque) totalité des eaux usées seront épurées. L'occasion de faire le point sur l'historique, la situation actuelle et future de l'épuration en Région de Bruxelles-Capitale.

Historiquement, Bruxelles est née dans la vallée humide de la Senne, sur et autour d'une des nombreuses îles entourées par la rivière et ses affluents. Dès le XI^e siècle, la Senne va favoriser le développement industriel et la prospérité économique de la ville. Pourtant, au cours des siècles, surpopulation et industrialisation croissante vont provoquer de graves problèmes d'hygiène et de pollution. La Senne n'est plus qu'un égout à ciel ouvert. Inondations et épidémies répétées vont mener au XIX^e siècle au voûtement de la Senne et à la construction d'un réseau d'assainissement dont le seul but est l'évacuation des eaux usées et non leur épuration. Encore aujourd'hui, ce réseau se déverse directement dans la Senne. Jusqu'en 2000, les eaux usées non traitées provenant de l'agglomération toute entière étaient rejetées dans la rivière! Ce n'est qu'à partir des années 1980 que les choses commencèrent réellement à bouger pour l'épuration. Aujourd'hui, plus de 2/3 des eaux usées continuent à être rejetées à la rivière sans traitement. La Senne déjà fortement polluée à l'entrée de la Région par des rejets provenant de la Flandre et de la Wallonie, en ressort à Vilvorde avec une charge polluante beaucoup plus élevée, contaminant ainsi fortement l'Escaut à hauteur de Rupelmonde puis les eaux côtières de la mer du Nord.

De la conception ...

En 1980, un plan directeur relatif à l'épuration des eaux usées en Région de Bruxelles-Capitale est adopté. Ce plan instaure la construction de deux stations d'épuration, au sud et au nord de la Région. En 1991, une directive européenne (91/271/CEE) impose le traitement des eaux urbaines résiduaires. Un programme et un calendrier pour la collecte et le traitement des eaux provenant des eaux usées des agglomérations y sont définis, le délai différant en fonction, d'une part, des 'équivalents-habitants'¹ (EH) et d'autre part, de la situation des rejets d'eaux dans des 'zones sensibles'². La transposition de cette directive dans la législation bruxelloise en mars 1994 permet de donner un coup de fouet à la mise en œuvre du plan directeur établi au début des années 1980. Le bassin de la Senne est désigné comme zone sensible, c'est à dire que les stations d'épuration de plus de 10.000 EH doivent réaliser une épuration tertiaire³ conformément aux exigences de la directive (échéance du 31 décembre 1998). Cette échéance sera dépassée par la ville de Bruxelles, la classant dans la liste peu enviable des grandes villes ne possédant encore aucun système de traitement des eaux usées...

... à la réalisation

Août 2000 apporte enfin une amélioration à la situation. La station d'épuration de Bruxelles-Sud (STEP Sud), située à la limite des communes d'Anderlecht et de Forest, devient opérationnelle. Elle assure l'épuration des eaux usées du bassin Sud. Son dimensionnement lui permet de traiter les eaux usées de 360.000 EH. Elle épure les eaux usées au niveau secondaire⁴, c'est à dire à un niveau inférieur au niveau requis par la directive européenne. Une autre étape importante se produira en octobre 2006. La station d'épuration de Bruxelles-Nord (STEP Nord), située en bordure du canal maritime Bruxelles-Escaut, sur un ancien site industriel traversé par la Senne, sera alors achevée. Elle traitera les eaux usées des sous-bassins Nord et Woluwe. Une période de test de 5 mois est prévue avant la mise en exploitation qui

débutera en mars 2007. Les eaux usées de 1,1 millions EH pourront enfin être traitées! La station sera équipée d'un traitement tertiaire destiné à éliminer l'azote et le phosphore des eaux usées. Quatre collecteurs alimenteront la station. Un nouveau collecteur de presque 7 kilomètres de longueur situé sur la rive gauche du canal entre la place Saintelette et la nouvelle STEP est en cours de finalisation. Des travaux sont également entrepris au niveau du collecteur Woluwe, qui rejoint actuellement la Senne à Vilvorde, et dont le raccordement à la STEP implique la construction d'un nouveau tronçon depuis le bassin de Diegem. Les collecteurs existants (Haren et rive droite), amenant les eaux usées du centre, seront raccordés à cette nouvelle STEP.

Des questions subsistent

L'achèvement de la STEP Nord fin 2006 permettra enfin d'assainir, avec la STEP Sud, la totalité des eaux usées de la Région de Bruxelles-Capitale, à quelques quartiers près. Il faudra cependant rester vigilant et analyser l'impact réel de l'épuration sur la qualité des eaux de la Senne et vérifier si les exigences européennes sont finalement respectées. Les points de réflexion sont divers. Quel sera l'impact de l'épuration par les STEP Sud et Nord sur la qualité des eaux de la Senne? de l'Escaut? de la mer du Nord? Y aura-t-il des nuisances de la STEP Nord sur les alentours? Quelles seront les conséquences de la transposition de la directive-cadre sur l'eau⁵ (2000/60/CE) dans la législation bruxelloise? Des mesures complémentaires devront-elles être prises? La qualité future de la Senne répondra-t-elle aux exigences européennes? Quelle sera l'évolution de l'épuration dans 25, 30 ans? ... Tant de questions qui seront posées à la prochaine conférence-débat des Mardis de la Senne 'Plus saine la Senne ?' le 29 novembre sur le thème de l'épuration des eaux usées en Région de Bruxelles-Capitale. Affaire à suivre!

Sylvie Posel



► En matière d'eaux usées, la Région de Bruxelles-Capitale est divisée en 3 sous-bassins hydrographiques: le sous-bassin Sud, le sous-bassin Nord et le sous-bassin de la Woluwe. Ces 3 sous-bassins s'étendent en partie sur le territoire de la Région flamande.

1 représente la charge polluante moyenne rejetée par jour et par habitant

2 masse d'eau dont il est établi qu'elle est eutrophe (riche en éléments minéraux nutritifs dissous, notamment l'azote et le phosphore, ce qui entraîne une prolifération des algues et des végétaux) ou pourrait le devenir à brève échéance si des mesures de protection ne sont pas prises

3 traitement tertiaire: traitement visant à éliminer l'azote et le phosphore

4 traitement secondaire: traitement par un procédé comprenant généralement un traitement biologique (sans élimination de l'azote et du phosphore)

5 cette directive européenne du 23 octobre 2000 vise à améliorer la qualité de toutes les eaux – lacs, cours d'eau, eaux souterraines et eaux côtières – en Europe par la mise en place d'une gestion intégrée au niveau des bassins hydrographiques

L'épuration des eaux usées en zone rurale n'a jamais pris son envol. Et pour cause. Cela coûte un pont. Et la réglementation change à un rythme effréné. Le ministre Lutgen nous annonce du nouveau. Sa note d'orientation concernant 'l'assainissement approprié en zone rurale' adoptée en juin dernier au Gouvernement wallon devrait révolutionner le financement de cet équipement coûteux. Il lance ainsi un immense chantier concernant plus de 132.000 habitations en Région wallonne. La tâche est énorme.

Grâce aux mesures projetées, l'épuration ne devrait plus être un privilège de fortunés mais elle devient accessible à tous. Le financement régional de l'épuration individuelle lève un obstacle majeur aux eaux propres dans les campagnes. Les citoyens devraient avoir le choix entre une prime revue à la hausse et la prise en charge de l'équipement par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

La note d'orientation du gouvernement doit encore se concrétiser en termes légaux. Parmi les clés du succès, on pointe, entre autres, la transparence de l'information pour les citoyens, la capacité des entreprises à réaliser

l'équipement, l'engagement et la formation du personnel administratif, des démarches simplifiées, la stabilité du cadre légal, la disponibilité des budgets (de l'ordre de 500 millions €).

Les plantes épurent tout naturellement

Inter-Environnement Wallonie demande le développement du lagunage et des autres techniques fonctionnant sans électricité car ils sont particulièrement bien adaptés dans les zones rurales.

Les stations individuelles classiques ou microstations occupent peu de place mais consomment beaucoup d'énergie et nécessitent une main-d'œuvre qualifiée. Les stations d'épuration 'douces' utilisent le pouvoir épurateur des plantes (lagunage) ou du sol. Elles demandent de l'espace – ce qui n'est pas souvent un problème dans les campagnes – et sont rustiques et d'un entretien facile. Leurs performances sont au moins aussi bonnes que celles de l'épuration classique. À l'heure où le prix du baril bat ses records, les techniques douces ont le gros avantage de ne pas consommer d'énergie. Pensez-y!

Frédéric Soete,
Inter-Environnement Wallonie



Lagunage (système agréé par la Région wallonne) qui fonctionne pour une famille de cinq personnes. La surface au sol est de 25m², soit 5m² par EH. Ce système de lagunage se caractérise notamment par un remplissage complet de la lagune par des graviers afin de garantir la sécurité et d'éviter la dispersion de mauvaises odeurs.

L'avenir de l'eau au bout du stylo

Bonne nouvelle! Les pays de l'Union européenne doivent atteindre un bon état écologique des eaux d'ici 2015. Pour cela, ils doivent prendre des mesures. Et tout citoyen est appelé à donner son avis sur les propositions de nos autorités. En Région wallonne, une enquête publique se tiendra du 1^{er} janvier au 30 juin 2006. Les documents soumis à enquête se trouvent notamment dans les communes, les CRIE et dans les contrats de rivière. Faites entendre votre voix!

Pour plus d'informations, voir www.environnement.wallonie.be/directive_eau

BASSIN DE L'ESCAUT

Jan Strubbe prend sa retraite

L'Administration des Voies Navigables et Maritimes de la Région flamande (AWZ - Administratie Waterwegen en Zeewezen) vient de prendre congé de son directeur général Jan Strubbe, 61 ans. Brugeois d'origine, Jan Strubbe, cet homme exceptionnel qui prend aujourd'hui sa retraite après avoir été à la tête de l'AWZ pendant 11 ans, a marqué de son empreinte son domaine professionnel et a entamé une modernisation approfondie du secteur. Entré en 1969 à l'Administration des Voies Navigables du ministère belge des Travaux Publics de l'époque, Jan Strubbe réalisera toute sa carrière professionnelle au sein de cette administration. Depuis 1994, il était devenu directeur général de l'AWZ.

Jan Strubbe a toujours été un défenseur de la gestion intégrée de l'eau. Il était favorable à une approche multifonctionnelle des investissements dans le domaine des voies navigables flamandes. Le développement des voies navigables devait non seulement se réaliser en fonction de la navigation et de l'écoulement de l'eau, mais également tenir compte du développement de la faune et de la flore

le long des berges, du maintien et de l'aménagement des paysages de grande valeur écologique, du développement de la fonction récréative des cours d'eau et de la gestion de l'eau douce. Grâce à Jan Strubbe, la politique de l'eau a changé, permettant de développer des voies navigables plus belles et plus vertes, s'insérant harmonieusement dans le paysage et le tissu urbain.

Les travaux d'infrastructures représentaient l'occasion parfaite pour Jan Strubbe d'embellir les paysages fluviaux flamands. Ces travaux devaient ainsi avoir une vocation esthétique et pas uniquement fonctionnelle. Grâce à sa détermination, la Flandre compte aujourd'hui quelques véritables 'ouvrages d'art': les travaux de la Lys à Courtrai, la revalorisation de l'eau au centre ville de Gand, les ponts du canal Albert, la nouvelle approche en matière de gestion intégrée des zones côtières, et bien d'autres!

Résoudre de manière adéquate la problématique liée aux inondations a été une des priorités importantes de Jan Strubbe. Il a mis sur pied le Centre d'Information Hydrologique et s'était engagé à actualiser le plan Sigma. Jan Strubbe a également été un grand défenseur de la coopération transfrontalière avec les Pays-Bas. Il a ainsi plaidé pour le développement d'une vision à long terme pour l'intégralité de l'estuaire de l'Escaut où nature, économie et sécurité seraient combinées.

Les associations environnementales avaient trouvé en lui un allié important.

Lieven Van den Bogaerd



► Jan Strubbe en action.



► Écluse de retenue à Beernem - La 'Graslei' à Gand - 'Ijsputbrug' à Bruges

Depuis 2003, la qualité de l'eau ne s'améliore pas. Telle est la conclusion de la Vlaamse Milieumaatschappij (Société flamande pour l'environnement), qui vient de présenter son rapport annuel de 2004 sur la qualité de l'eau. D'une manière générale, nos cours d'eau souffrent d'une teneur insuffisante en oxygène et de concentrations trop élevées en nitrates, pesticides et autres substances polluantes pour l'eau. Comment est-il possible que la qualité de l'eau ne s'améliore pas (plus) après des années d'investissements majeurs dans l'aménagement de nouveaux égouts, collecteurs et installations d'épuration et une réduction du cheptel?

La VMM dresse la liste des problèmes

Premièrement, la construction de nouvelles installations d'épuration d'eau et la réalisation de projets de collecteurs sont laborieuses. Ceci s'explique principalement par les difficultés que Aquafin S.A. rencontre dans sa recherche de lieux appropriés d'implantation et dans l'obtention des permis nécessaires.

Mais le développement du réseau communal d'égouttage laisse parfois aussi à désirer. Dans certaines communes comme Horebeke, Kruishoutem et Zoersel, moins de 50% des habitants que les communes comptaient inclure dans leurs plans d'égouttage sont déjà reliés au réseau d'égouttage.

À certains endroits, l'évacuation des eaux usées vers les installations d'épuration est problématique. Les eaux usées sont trop diluées par de grandes masses non polluées d'eau souterraine, d'eau de surface et d'eau de pluie. Les points particulièrement névralgiques sont les rejets d'eau de pluie provenant de grandes surfaces asphaltées, de canaux et cours d'eau reliés au réseau, l'eau de drainage et les vieux égouts fendus ou cassés, qui permettent l'infiltration d'eau souterraine.

En outre, le réseau de mesure des déversoirs d'orage que la VMM a mis en place depuis 2003 semble démontrer que les déversoirs d'orage fonctionnent beaucoup trop souvent et que trop d'eau d'égouts est ainsi rejetée dans les cours d'eau sans être épurée.



Problèmes à résoudre

La VMM a entrepris de répertorier les problèmes dans une base de données. Un tiers du réseau communal d'égouttage et du réseau régional de collecteurs a déjà été ausculté sur le terrain. Pas moins de 4.300 problèmes ont ainsi été recensés. Quelque 41 % des situations problématiques concernent des canaux reliés au réseau.

Selon la VMM, ces problèmes nécessitent d'entrer dans une nouvelle ère: celle de l'optimisation. Le gouvernement flamand a approuvé, en mars 2005, un premier programme d'optimisation. Un deuxième est sur le point d'être approuvé. Mais la réalisation de projets d'optimisation prend également du temps et il faudra peut-être encore attendre des années avant que leurs effets se concrétisent.

Mais...

Selon le Bond Beter Leefmilieu, les investissements annoncés par le ministre Peeters apparaîtront comme un coup dans l'eau si la politique n'est pas fondamentalement revue. Le BBL insiste sur la nécessité de clairement planifier et répartir les tâches entre la Région et les communes. Aquafin doit recevoir un engagement sur des résultats, et les communes ont également besoin d'une épée dans les reins...



la stratégie de la Belgique contre les nitrates reste insuffisante

La Cour européenne de Justice a condamné la Belgique pour sa transposition incomplète et incorrecte de la directive sur les nitrates et ce, alors que trop de nitrates sont encore retrouvés dans nos eaux souterraines et de surface. Il faut faire plus d'efforts! Tant la Wallonie que la Flandre doivent désigner davantage de zones vulnérables et renforcer leurs programmes d'action pour ces dernières. L'arrêt stipule également que la Région wallonne doit aussi prendre en compte les bassins versants des fleuves contribuant à l'eutrophisation de la mer du Nord, à savoir la Meuse et l'Escaut, soit presque toute la Wallonie... Quant à la Flandre, l'arrêt indique aussi qu'elle commet des violations au 'code de bonnes pratiques agricoles'. Il juge, par exemple, que l'interdiction des épandages sur une bande de 5 m le long des cours d'eau est totalement insuffisante.

Réactions en Wallonie...

La fédération wallonne des associations d'environnement, Inter-Environnement Wallonie (IEW), demande au gouvernement wallon d'inclure l'ensemble de la Région en zone vulnérable et d'actualiser le programme d'action. IEW souhaite en outre qu'il poursuive la mise en œuvre des principes acquis lors de la législature précédente (à savoir la liaison au sol au sein d'une même exploitation et la réalisation d'un cadastre des épandages). Les associations ne peuvent par ailleurs pas comprendre que ce gouvernement revoie actuellement le permis d'environnement relatif aux élevages en vue de supprimer l'azote comme critère central d'évaluation de l'impact du bétail sur l'environnement. C'est un peu comme

si on supprimait le bruit pour évaluer l'impact d'un aéroport. Si ce projet aboutit, IEW pense que l'autorité publique ne pourra même plus refuser l'implantation de certains élevages intensifs dans les zones vulnérables.

...et en Flandre

Dès l'annonce de cet arrêt, le ministre flamand de l'Environnement, Kris Peeters, a promis d'élargir le pourcentage de zones vulnérables de 47 % à quelque 65 %. Selon les associations de protection de l'environnement et de la nature, toute la Flandre devrait en fait devenir zone vulnérable... Car, même alors - comme cela est apparu clairement aux Pays-Bas entre-temps -, la Flandre ne se conformerait pas encore vraiment aux directives 'Nitrates'. L'excédent de lisier doit donc être effectivement réduit. Selon BBL et Natuurpunt, seule une diminution radicale du nombre de têtes de bétail permettra d'y parvenir. Comme un coup de sonde de la police fédérale a révélé que 40 % des épandages de lisiers étaient illégaux, le ministre a déjà réagi en renforçant les contrôles. Le 1er janvier 2006, un nouveau plan d'action sur les lisiers entrera en vigueur. Reste à espérer qu'il soit suffisamment énergique car une deuxième condamnation européenne entraînerait inéluctablement des amendes sévères...

Pour les communiqués de presse, voir www.iewonline.be et www.bblv.be. Un vademecum pour les riverains de projet d'élevage intensif est disponible sur le site www.iewonline.be sous la rubrique 'Publications'. Vous trouvez également un dossier sur la politique agricole, ainsi que l'arrêt, sur www.natuurpunt.be.

*Christine Braet
remerciements à Frédéric Soete,
Inter-Environnement Wallonie*



Autour de l'eau à Bruxelles

La nouvelle édition du guide 'L'eau à Bruxelles' vous présente une quarantaine d'activités sur et autour des cours d'eau et de l'eau en général dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces activités sont destinées tant aux écoles qu'à des groupes ou des participants individuels. Un éventail de promenades qui vous feront découvrir ruisseaux, rivières et marais magnifiques ou qui vous invitent à découvrir l'eau à Bruxelles y sont répertoriées. Ce guide vous propose également des randonnées à vélo, des croisières en bateau, des visites intéressantes et de nombreuses activités éducatives autour de l'eau dans la ville. L'excellent reportage photographique va sans doute vous inciter à participer à une des activités proposées. Le guide richement illustré a également l'intention de faciliter l'accès du public à l'information sur l'eau, les 'acteurs d'eau' et la politique de l'eau à Bruxelles. Il donne un aperçu du rôle que la Senne et les canaux ont joué dans l'histoire de Bruxelles, et vous familiarise avec les différentes instances qui s'occupent de la gestion de l'eau à Bruxelles.



La nouvelle édition existe en 2 langues (NL/F) et coûte € 2,50.

Elle est en vente dans le centre d'information et de documentation. Plus d'info: *Coordination Senne*, tél. 02 206 12 03.

Rencontres fluviales

Tandis qu'en Flandre, la vallée de la Lys fait l'objet du plan 'Rétablissement de la rivière Lys', à Comines, l'avenir d'un territoire naturel parfaitement préservé jusqu'à ce jour est menacé! Une importante zone inondable de la Lys transfrontalière, les Bas-Prés, riche en biodiversité, devrait partiellement être utilisée pour des activités humaines dont l'habitation et le transport. Ces interventions menacent l'équilibre écologique de la zone!

Le mercredi 7 décembre, lors des prochaines 'Rencontres fluviales', une visite du terrain aura lieu. Elle sera suivie par une soirée d'information et de discussion entre les associations membre des Rencontres Fluviales au Brikkemolen à Wervicq.

Les 'Rencontres fluviales' veulent promouvoir un échange entre des personnes et associations de la zone transrégionale entre la Lys, la Deûle et le Haut-Escaut pour une approche globale de la problématique environnementale de cette région.

Les personnes intéressées à participer à cette activité peuvent s'adresser au secrétariat de *Escaut sans Frontières*.



Les Mardis de la Senne: 'Plus saine la Senne?'

Inter-Environnement Bruxelles et la Coordination Senne vous invitent à participer le 29 novembre prochain à 19 h au 4e Mardi de la Senne qui abordera le thème de l'épuration des eaux usées dans la Région de Bruxelles-Capitale. Jusqu'en 2000, les eaux usées non traitées provenant de l'agglomération toute entière étaient rejetées dans la Senne et/ou ses affluents! Qu'en est-il aujourd'hui? Ce débat permettra de vous informer sur l'historique, la situation actuelle et future de l'épuration dans la Région. Messieurs Rosière (AED), Debongnie (Comité accompagnement études incidences Aquiris), Lacasse (IBGE) et Bauwens (VUB) animeront le débat.

Les conférences-débats *Les Mardis de la Senne* veulent favoriser un débat serein, informel, convivial et citoyen autour du thème de l'eau et des cours d'eau dans le bassin de la Senne.

Plus d'info: *Coordination Senne*, tél. 02 206 12 03, info@coordinationssenne.be

